

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

26 septembre 2011	Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 26 septembre 2011 à 19h15, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
Présences	Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.
Absence	Le conseiller Richard Désourdy est absent.
Autres présences	La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault et quatre citoyens sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Réal Pelletier, maire, ouvre la séance et les sujets à discuter sont les suivants :

1. Demande à la C.P.T.A.Q. de Madame France Delsaer
2. Rénovation de l'ancienne gare
3. Période de questions
4. Levée

11-09-185

1. **DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. DE MADAME FRANCE DELSAER**

CONSIDÉRANT QUE : Madame France Delsaer désire vendre le lot 131-68 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest et obtenir pour le futur acquéreur l'autorisation d'y construire une résidence;

CONSIDÉRANT QUE : ledit lot fait partie d'un projet d'îlot déstructuré présentement à l'étude par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie la demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, présentée par madame France Delsaer à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'aliénation du lot numéro 131-68, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Armand Ouest ainsi que l'autorisation d'y construire une résidence.

ADOPTÉ

11-09-186

2. **RÉNOVATION DE L'ANCIENNE GARE**

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : Monsieur Fabien Poirier soit mandaté pour l'élaboration d'un échancier opérationnel concernant la rénovation de l'ancienne gare, au tarif de 40 \$ l'heure.

ADOPTÉ

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

11-09-187

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 19H20.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier